

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/10

Date d'impression : 27.05.2021

Révision: 27.05.2021

Numéro de version 7.02 (remplace la version 7.01)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Acide Borique

· **Code du produit:** 131015

· **No CAS:**  
10043-35-3

· **Numéro CE:**  
233-139-2

· **Numéro index:**  
005-007-00-2

· **Numéro d'enregistrement** 01-2119486683-25-XXXX

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie de processus PROC15** Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Réactif pour analyses  
biologie moléculaire  
Analyse pharmaceutique  
biochimie  
Substances chimiques de laboratoire

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

AppliChem GmbH  
Ottoweg 4  
D-64291 Darmstadt

Tel.: +49 (0)6151 93570  
Fax.: +49 (0)6151 935711  
msds@applichem.com

· **Service chargé des renseignements:** Dept. Compliance

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS):** +33 1 45 42 59 59

FR

(suite page 2)

Nom du produit: Acide Borique

(suite de la page 1)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Repr. 1B H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**  
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- **Conseils de prudence**  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**  
10043-35-3 Acide Borique
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 233-139-2
- **Numéro index:** 005-007-00-2
- **Limites de concentration spécifiques** Repr. 1B; H360: C ≥ 5,5 %

### · SVHC

10043-35-3	Acide Borique
------------	---------------

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**  
Laver immédiatement à l'eau.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)

Nom du produit: Acide Borique

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:**  
Faire boire de l'eau (maximal 2 verres).  
Recourir à un traitement médical.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Nausées  
Crampes
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## \* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Non combustible.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Eviter la formation de poussière.  
Eviter le contact avec la substance.  
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir par moyen mécanique.  
Eviter la formation de poussière.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Nettoyer.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Ne travailler que sous aspirateur à fumée.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.  
Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.  
Tenir les emballages fermés.
- **Température de stockage recommandée:** Température ambiante

(suite page 4)

**Nom du produit: Acide Borique**

(suite de la page 3)

- **Classe de stockage:** 6.1 D
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant

### · DNEL

Oral	Acute - systemic effects, general population	0,98 mg/kg
	Long-term - systemic effects, general population	0,98 mg/kg
Dermique	Long-term - systemic effects, worker	392 mg/kg
	Long term - systemic effects, general population	196 mg/kg
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker	8,3 mg/m3
	Long-term - systemic effects, general population	4,15 mg/m3

### · PNEC

Aquatic compartment - freshwater	2,02 mg/L
Aquatic compartment - marine water	2,02 mg/L
Terrestrial compartment - soil	5,7 mg/kg
Sewage treatment plant	10 mg/L

### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant; ne pas souffler, ni brosser.

- **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire nécessaire en cas de formation de poussières.

Filtre P3

- **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm

Valeur pour la perméabilité: taux  $\geq 480$  min

- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm

Valeur pour la perméabilité: taux  $\geq 480$  min

- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection

(suite page 5)

Nom du produit: Acide Borique

(suite de la page 4)

- **Protection du corps:**  
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

· État physique	Solide
· Couleur:	Blanc
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	>1.000 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	La substance n'est pas inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
· Température de décomposition:	>185 °C
· pH	~5 (1%)
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau à 20 °C:	48,8 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	-1,09002
· Pression de vapeur à 25 °C:	<0,000001 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,49 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Masse volumique:	1.489 kg/m <sup>3</sup>
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.

### · 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Solide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

### · Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant

(suite page 6)

Nom du produit: Acide Borique

(suite de la page 5)

· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Réserve acide/alcaline	8,94 (20 °C)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Chauffage
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Corrode les métaux.  
Réactions au contact des agents de réduction.  
Réactions au contact des métaux alcalins.
- **10.4 Conditions à éviter**  
réducteurs forts  
Risque de formation d'hydrogène en cas de contact avec des métaux légers (danger d'explosion!)
- **10.5 Matières incompatibles:** réducteurs forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

· Composant	Type	Valeur	Espèce
Oral	LD50	3.765 mg/kg	(rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **En cas d'inhalation** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Nom du produit: Acide Borique

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

· **Toxicité par administration répétée**

Oral	NOAEL	100 mg/kg bw/day (rat)
------	-------	------------------------

- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien** la substance n'est pas comprise

\* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

· **Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation**

EC50/48 h	133 mg/l (daphnia magna) (ECOTOX Database)
LC50/96 h	50-100 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (ECOTOX Database)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** -1,09 log Pow
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

\* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

\* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
-----------------------------	-------

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
-----------------------------	-------

(suite page 8)

Nom du produit: Acide Borique

(suite de la page 7)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 30
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise
- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

10043-35-3 Acide Borique

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique: Dept. Compliance
- Date de la version précédente: 27.05.2021
- Numéro de la version précédente: 7.01
- Acronymes et abréviations:  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 9)



Nom du produit: Acide Borique

(suite de la page 8)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

## Annexe: Scénario d'exposition

### · Désignation brève du scénario d'exposition

Formulation and packing/repacking of substances and mixtures

### · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du procédé PROC15** Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

### · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

### · Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

### · Conditions d'utilisation

· **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.

### · Paramètres physiques

· **Etat physique** Solide

· **Concentration de la substance dans le mélange** Matière première.

· **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** Inférieur à 100 g par utilisation.

### · Autres conditions d'utilisation

#### · **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

#### · **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

#### · **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Aucune mesure particulière n'est requise.

#### · **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

### · Mesures de gestion des risques

#### · **Protection du travailleur**

· **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### · **Mesures techniques de protection**

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

#### · **Mesures personnelles de protection**

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

· **Mesures pour la protection du consommateur** Assurer un marquage suffisant.

#### · **Mesures de protection de l'environnement**

· **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### · **Mesures pour l'élimination**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

(suite page 10)

**Nom du produit: Acide Borique**

(suite de la page 9)

· **Procédés d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

· **Estimation de l'exposition**

· **Travailleur (oral)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.

· **Travailleur (cutané)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.

· **Travailleur (inhalation)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.

· **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR